



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/126  
2 mai 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 152 de la liste préliminaire\*

### RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE

Lettre datée du 1er mai 1996, adressée au Secrétaire général  
par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer les observations ci-après sur la récente expulsion des États-Unis de Ahmed Yousif Mohamed, deuxième secrétaire à la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les États-Unis ont des preuves que deux diplomates de la Mission du Soudan ont participé à un complot visant à faire sauter le Siège de l'Organisation des Nations Unies et à assassiner le Président égyptien Moubarak. Ces preuves, présentées lors du procès opposant les États-Unis à Omar Abdel Rahman, révèlent que ces deux diplomates ont fourni des informations sur l'itinéraire du Président Moubarak et s'apprêtaient à en donner sur les locaux de l'Organisation des Nations Unies et à faciliter l'accès à ces locaux dans le cadre d'un complot visant à faire sauter le Siège de l'Organisation. On a appris, par exemple, par des enregistrements sur bande magnétique, que les conspirateurs pouvaient se procurer auprès de la Mission du Soudan des plaques d'immatriculation diplomatique permettant d'accéder au garage du Siège de l'Organisation. Munie de ces plaques, une camionnette chargée d'explosifs devait pénétrer dans le garage où elle aurait explosé. L'un des diplomates concernés, Siraj El-Din Hamid Yousif, a quitté les États-Unis en juillet 1995. Les États-Unis exigent maintenant le départ du second diplomate.

Siraj El-Din Hamid Yousif et Ahmed Yousif Mohamed avaient été autorisés à entrer aux États-Unis qui, en tant que pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, accueillent sur leur territoire des diplomates originaires de 184 autres États Membres qui y vivent et y travaillent. Les États-Unis qui prennent très au sérieux les obligations qui leur incombent en tant que pays hôte, trouvent particulièrement choquant que des diplomates non seulement abusent du privilège qui leur est accordé de résider dans ce pays en se livrant à des actes de terrorisme, mais encore que ces actes soient dirigés contre

---

\* A/51/50.

l'Organisation des Nations Unies elle-même. Qu'un membre de la communauté diplomatique des Nations Unies complotte pour porter atteinte à l'ONU est scandaleux et absolument révoltant.

Nous avons noté que la Mission du Soudan s'était plainte que le pays hôte ne s'acquittait pas des obligations que lui impose la Charte de manière à assurer les conditions indispensables au fonctionnement normal de l'Organisation. On peut se demander comment celle-ci pourrait fonctionner si le complot auquel ont participé Siraj El-Din Hamid Yousif et Ahmed Yousif Mohamed avait abouti.

Les États-Unis ont fait la preuve en l'occurrence de leur sens des responsabilités. Il leur incombait, en leur qualité de pays hôte, de veiller à la sécurité de l'Organisation et de ses diplomates comme à celle des citoyens américains. Ce pays ne saurait servir d'asile aux terroristes ni être utilisé comme une base de terrorisme. Ils ont donc fait la seule chose à faire en mettant au courant votre représentant, M. Hans Corell, ainsi que la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, des activités terroristes de M. Mohamed et en demandant son départ. Cette décision a été prise au plus haut niveau du Département d'État.

Les États-Unis ont informé la Mission du Soudan par une note diplomatique que M. Mohamed était prié de quitter le pays dans un délai de 48 heures. La Mission du Soudan a pris acte du droit des États-Unis d'exiger ce départ, confirmé qu'il aurait bien lieu et engagé des consultations concernant le délai dans lequel la femme et l'enfant de M. Mohamed devraient quitter le territoire américain. La Mission des États-Unis a accepté en ce qui concerne ces derniers de prolonger le délai fixé, les autorisant à partir plus tard. La Mission du Soudan n'a élevé aucune protestation concernant l'expulsion de M. Mohamed avant le départ de celui-ci. Il était déjà, de toute façon, de notoriété publique que M. Mohamed faisait partie du complot visant à faire sauter le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 152 et de le porter à l'attention du Comité des relations avec le pays hôte.

(Signé) Madeleine K. ALBRIGHT

-----